

Séance du 27 mai 2025

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
19 mai 2025

Transmission en Préfecture
28 mai 2025

Date de publication
28 mai 2025

Procurations :

Mme Maria DA SILVA MARTINS à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE
M. François HENRIQUET à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°21/2025	[FINANCES] Vote des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026.
-----------------------------------	--

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Vu les tarifs suivants :

Tranches	Cantine	Cantine Majorée	Garderie 1 Passage	Garderie Après étude	Etude
0 à 500	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
501 à 900	2.30 €	4.60 €	2.00 €	0.95 €	2.00 €
901 à 1200	3.35 €	6.70 €	2.20 €	1.15 €	2.30 €
1201 à 1500	4.20 €	8.40 €	2.40 €	1.25 €	2.60 €
1501 à 2000	4.35 €	8.70 €	2.50 €	1.35 €	2.70 €
Plus de 2001	4.45 €	8.90 €	2.60 €	1.45 €	2.85 €

Sur avis de la Commission affaires scolaires et périscolaires, Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs des services périscolaires comme détaillé ci-dessus. Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER précise que l'augmentation ne concerne que les tarifs de la cantine et la cantine majorée. L'augmentation proposée par rapport aux tarifs de l'année passée est de 0,05 € à 0,10 € en fonction des tranches d'imposition.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (19 voix pour) les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

